



FORMATION SECOURISME

INITIATION INITIALE DE SST

Sauveteur Secouriste du Travail



OBJECTIFS

- Savoir réagir efficacement face à un accident, en adoptant les gestes adaptés, aussi bien en entreprise que dans la vie de tous les jours
- Être acteur de prévention au sein de son entreprise



PROGRAMME

- Prévention des risques professionnels
- Conduite à tenir en cas d'accident : protéger, examiner, alerter, secourir
- Saignement abondant, étouffement, malaise, brûlure, douleur empêchant certains mouvements, plaie avec saignement peu abondant, victime qui ne répond pas mais respire, victime qui ne répond pas et ne respire pas
- Techniques et gestes à tenir pour les adultes, enfants, nourrissons



MÉTHODES DE FORMATION

- Exposés interactif et des démonstrations
- Exercices pratiques
- Mises en situation simulées réalistes et immersives
- Supports pédagogiques variés (mannequins, défibrillateurs, vidéos)
- Discussions interactives



POINTS FORTS

- L'expertise pratique enseignée par un sapeur-pompier professionnel
- Compétence concrète et applicable en situation d'urgence
- Théorie interactive et pratique
- Evaluation finale ludique et engageante
- Formation adaptable aux besoins spécifiques de l'entreprise et du secteur d'activité

RÉFÉRENCE : FISST



MSÉCURITÉ

DURÉE

- 14h

PUBLIC

- Tout public, aucun pré-requis

PARTICIPANTS

- Session de 4 à 10 personnes

FORMATEURS

- Pompiers professionnels en activité
- Plusieurs années d'expérience dans le domaine
- Compétences pédagogiques de formateur.
- Titulaire du certificat «Formateur SST» à jour

DELIVRANCE DU CERTIFICAT

- Évaluation certificative : Le certificat de SST est délivré au stagiaire qui a participé à l'ensemble de la formation, et qui a répondu aux exigences de la grille de certification de l'INRS. Le stagiaire passera en tant que secouriste lors de mises en situation pour valider son évaluation

RÉGLEMENTATION CODE DU TRAVAIL

Article R. 4224-16

- *L'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades.*

Article L4121-1

- *L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.*



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Notre organisme de formation s'engage à garantir l'accessibilité de ses formations à toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap. Nous réalisons une analyse préalable des besoins spécifiques de chaque apprenant en situation de handicap dès son inscription. Cela nous permet d'identifier les adaptations nécessaires pour offrir une formation équitable et accessible.



QUELQUES CHIFFRES

- Seulement **20%** des français sont formés aux gestes de premiers secours
- La réalisation d'un massage cardiaque augmente de **4 à 5 fois** le taux de survie
- Plus de **40 000** arrêts cardiaques par an en France

 www.msecu.fr

 06 79 63 43 65

 contact@msecu.fr

  

